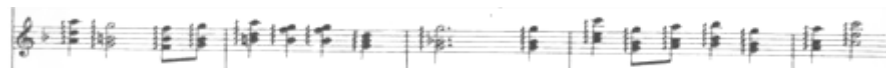


Livret d'information 2016-2017

AMHV



Association Musicale de Haute Vilaine



avec le concours des Communes

d' Acigné, de Brécé, de Noyal sur Vilaine et de Thorigné-Fouillard,

et du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Acigné



Noyal-sur-Vilaine



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

L'Association Musicale de Haute-Vilaine - AMHV (association loi de 1901) est gérée par un Conseil d'Administration composé de parents d'élèves, d'élèves majeurs et de deux élus municipaux par commune. Elle est subventionnée par les communes d'Acigné, Brécé, Noyal sur Vilaine, Thorigné-Fouillard, par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et soutenue par des partenaires musicaux.

***Nous vous proposons 2 parcours
et des groupes/ensembles au choix.***

Le Parcours Découverte

« La musique PLAISIR »

- « Eveil à la musique » dès la moyenne section
- « Je découvre les instruments de musique » pour les CE1-CM1
- « Je commence mon instrument de musique » pour les CP-CE2

Le Parcours Complet (instrument + FM)

« La musique PASSION »

Accessible dès le CE1.

Formation instrumentale

Formation musicale en 2 cycles obligatoires :

cycle 1 en 4 ans (FM1 à FM4) et

cycle 2 en 2 ans (FM5 et MAO6)

(N.B. : L'école est habilitée à délivrer des attestations de niveau)

Les Groupes

« La musique dans tous ses états »

Réservés aux élèves ayant déjà un bon niveau de pratique instrumentale ou vocale.

Groupes déjà existants ou à créer (3 musiciens minimum)

Les grands Ensembles AMHV

- Le Chœur de Haute-Vilaine (chorale adultes).
 - L'Orchestre de Haute Vilaine (instrumentistes juniors et expérimentés).

Le parcours Découverte

« La musique PLAISIR »

Dès la moyenne section

« Eveil à la musique »

Eveil 1: Moyenne Section : 30min

Eveil 2 : Grande Section : 45min

Eveil 3 : CP : 45min

Cours de 8 à 10 élèves

Une approche en douceur, un éveil au monde des sons, par groupe avec des professeurs spécialisés.



La 1^{ère} année d'éveil s'adresse aux enfants de MS, qui découvrent la musique à travers l'écoute, les jeux et contes musicaux, les présentations d'instruments, l'expression corporelle, les chansons.

En 2^{ème} année (GS), les séances permettent d'éveiller à la sensibilité musicale et comportent une initiation au codage habituant l'enfant à associer un signe écrit à un son, le préparant à l'écriture musicale. La créativité se développe aussi par la construction d'instruments.

En 3^{ème} année (CP), les enfants commencent un apprentissage progressif de l'écriture musicale. Les chansons pourront être jouées sur carillon ou lames sonores, préparant aussi les enfants à la motricité fine nécessaire à l'apprentissage d'un instrument. Les enseignants d'instruments ou les grands élèves viennent dans les séances présenter les instruments des orchestres.

Un spectacle est préparé en fin d'année par les élèves d'éveil 3

La 1^{ère} année de formation musicale se voit ainsi préparée à travers des lectures de notes et de chansons, des devinettes rythmiques et mélodiques et une intériorisation de la pulsation.

Tarif : 170 €

« Je découvre les instruments de musique »

1 an pour les CE1-CE2-CM1
Atelier de 8 à 12 élèves maximum
45min

Je fais un peu de FM et des petites percussions (mallette éveil). J'ai accès à plusieurs instruments au cours de l'année en me déplaçant avec mon enseignant dans les différentes classes d'instruments et je découvre environ 7 à 10 instruments différents de la famille « cordes », « bois », « cuivres » ou « percussions ».

Tarif : 170 €



« Je commence mon instrument de musique »

Instrument au choix sauf guitare et piano
1 an pour les CP-CE1-CE2

Cours à 2 élèves – 40 min/semaine.

Cours individuel de 20 min si impossibilité de faire un binôme.

Un seul cours d'instrument ou de chant avec initiation à la lecture de notes et aux premiers rythmes.

Location possible de l'instrument à l'AMHV à tarif préférentiel (cf. pages 10-11).

Tarif : 300 € + location de l'instrument à 50% du tarif annuel (sous réserve de disponibilité)

Le parcours complet « La musique PASSION » Dès le CE1

Ce parcours comprend **2 cours** : la **Formation musicale** (cours collectif) et **un cours d'instrument ou de chant**.

Le cours d'instrument en binôme ou trinôme (sauf piano) est fortement recommandé, le cours individuel reste possible.

Pour le piano et la guitare, le cours individuel de 30 min n'est accessible qu'à partir de la 5^{ème} année.

Liste des instruments enseignés en 2016-2017

Les cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique.

Les bois : flûte traversière, clarinette, saxophone, basson, flûte à bec.

Les cuivres : cornet, trompette, tuba.

Les percussions : batterie, timbales, xylophone, marimba, congas, bongos, chimes...

Les claviers : piano, piano jazz, synthétiseur, accordéon variété et classique, clavecin.

Instruments traditionnels : accordéon diatonique, harpe celtique, violon traditionnel.

Musique moderne : guitare électrique, basse, folk, guitare et piano d'accompagnement.

Durée	Instrument	- 18 ans	+ 18 ans
60 min à 3 40 min à 2 20 min seul	Tous les instruments et chant (pas de trinôme en piano)	410 €	450 €
50 min à 2 25 min seul	Tous les instruments et chant	500 €	540 €
30 min seul	Chant et tous les instruments sauf piano et guitare	580 €	620 €
	Guitare (à partir de la 5 ^{ème} année)	590 €	630 €
	Piano, piano jazz (à partir de la 5 ^{ème} année)	630 €	670 €

Musique d'ensemble : cf. pages 8-9

Location d'instrument : cf. pages 10-11

Formation Musicale générale (FM)

14 élèves maximum par cours
45 min

La Formation Musicale est obligatoire jusqu'en 5^{ème} année incluse. Ils doivent ensuite effectuer une année de MAO.

Pour les enfants, une pratique d'ensemble sera proposée toutes les 4 semaines. Chaque élève apportera son instrument et son pupitre.

Les élèves (enfants) sont répartis au mieux en fonction des choix émis sur la fiche de vœux qui sera à nous renvoyer avant le mercredi 31 août 2016.

Pour les adultes, 2 cours sont proposés : 1ère et 2ème année/ 3ème et 4ème année ou inscription dans les autres cours de FM sur les 4 communes.

Classe d'informatique musicale (MAO)

pour les élèves de fin de Cycle 2 de FM
10 élèves maximum par cours
45mn

La 6^{ème} année de formation musicale s'effectue sous forme de cours de MAO (Musique assistée par Ordinateur)

Ce cours collectif s'adresse aux jeunes ayant fait leur cursus de FM jusqu'en FM5 (Cycle 2 – 1^{ère} année). Il permet de faire le point sur les acquis et connaissances du langage musical, et de les renforcer, tout en prenant plaisir à manipuler et à jouer avec l'informatique musicale.

Tous les compositeurs actuels utilisent la MAO, dans tous les styles (moderne, jazz, musique de films, accompagnement avec grilles d'accords ...).

Aux travers d'exercices théoriques, pratiques et progressifs, il sera possible de réaliser des projets définis en début d'année avec des camarades et avec l'enseignant (création musicale...).

Tarif FM/ MAO seule : - 18 ans : 150 € ; + 18 ans : 170 €

Les Groupes

« La musique dans tous ses états »



Parcours réservé aux élèves ayant un bon niveau instrumental ou vocal. 1h/semaine

Ce parcours est conseillé **aux élèves ne prenant plus de cours d'instrument** et souhaitant poursuivre leur formation. Chaque groupe assure des manifestations musicales sur le secteur AMHV au cours de l'année. Ce parcours donne une grande autonomie aux musiciens et à l'enseignant responsable du cours pour représenter l'AMHV sur son territoire.

Groupes existants : Chaméléon, BluesCats, Blackmoon, groupe de violoncelles et autres instruments, quatuor de guitares.

La création d'un groupe autre que ceux existants à l'AMHV peut être présentée au bureau par l'enseignant porteur du projet et ses élèves.

Groupes possibles : Musique traditionnelle - Percussions - Guitare...

Les tarifs ci-dessous s'entendent par adhérent.

Nombre de musiciens	Tarif – 25 ans	Tarif + 25 ans
3 à 5	300€	360€
6 à 9	190€	220€
10 et +	100€	130€

Réunion pour les groupes constitués dans la semaine du 5 au 10 septembre 2016.

Voir les rendez-vous affichés avec les enseignants concernés sur le site.

Les grands Ensembles

Deux grands ensembles existent au sein de l'école. L'intérêt de ces ensembles est de se faire plaisir en chantant ou en jouant de la musique ensemble. Ils participent à diverses manifestations au gré des saisons sur les 4 communes : concert d'hiver, de printemps, fête de la musique...

L'orchestre de Haute-Vilaine

Vendredi soir

À la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard

L'école propose aux musiciens ayant au moins 2 ans de pratique de venir rejoindre les rangs de son orchestre L'intérêt de cet ensemble est de se faire plaisir en jouant de son instrument, en sortant du cadre des cours, en s'intégrant à un groupe et en travaillant collectivement différents styles de musiques tout au long de l'année.

Musiciens	Années de pratique	Horaires	Durée	Tarif
Junior	2 ans et + Cycle 1	de 20h00 à 20h45	45 min	45€
Expérimenté	4 ans et + Cycle 2	de 20h00 à 21h45	1h45	(*)

(*): En parcours et/ou - 25 ans : **45€**
Hors parcours et + 25 ans : **110€**

Le Chœur de Haute-Vilaine

Chorale adultes mixte - 2h/semaine

Mardi soir de 20h30 à 22h30

À la salle d'orchestre de Thorigné-Fouillard

Travail par pupitre au cours de l'année, week-ends, masters classes avec un intervenant extérieur. Voyage possible dans le cadre des jumelages ou autres. Création de spectacle et concerts avec ou sans accompagnement, orchestre de chambre ou orchestre baroque ou piano.

Tarif : 110 €

Parc instrumental AMHV en location

Montant de la location à l'année hors assurance obligatoire (4% de la valeur de l'instrument).

Parc instrumental AMHV	¼	½	¾	entier	1° année	2° année	3° année
Flûtes à bec soprano et alto	4				37 €	47 €	57 €
Guitares	0	5	10	10			
Violons	8	16	11	10	97 €	107 €	117 €
Violoncelles	2	3	3	2			
Accordéons Diatoniques	8						
Basson	1						
Batteries complètes	9						
Clarinettes	13						
Clarinette basse	1						
Cornets	6						
Cors d'harmonie	3						
Flûtes traversières	8						
Flûte + Tête courbée	14						
Têtes courbées seules	5						
Guitares basses	3						
Guitares électriques avec Ampli	2						
Hautbois	1						
Saxophones alto	7						
Saxophones ténor	2						
Saxophone baryton	1						
Synthétiseurs	12						
Trompettes	4						
Trombones	2						
Tuba	1						
Accordéons Chromatiques	2						
Harpes	6						

Location d'instruments

L'école loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités. Un courrier de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet. Le montant de la location est à régler début septembre à la remise de l'instrument.

La location est réservée en **priorité aux débutants et aux familles bénéficiant de l'aide sociale (CCAS)**.

Quelques règles

- Pour tous les cours collectifs (Ateliers, Eveil, Groupes, Ensembles, FM) le cours n'est maintenu que si le nombre minimum d'élèves est atteint. Il pourra être proposé un regroupement de cours sur une seule commune si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint (à voir avec les enseignants à la rentrée). Le bureau AMHV peut annuler tout aménagement non conforme au fonctionnement de l'école.
- Il n'y a plus de **priorité** ni de **place garantie** après le lundi 4 juillet au soir, nouveaux et anciens élèves compris. Nous vous conseillons donc de vous inscrire en respectant les journées d'inscriptions les 11, 13 et 15 juin ou avant le 4 juillet au soir.
- Mise en place de listes d'attente sous réserve de places disponibles dès septembre et notamment aux forums des associations.

Paiement

Le paiement de la scolarité et de l'adhésion (25 euros par famille) doit être effectué aux journées d'inscriptions selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

Après la mise en place définitive des horaires avec les enseignants (16 octobre 2016), **toute année commencée est due**. En cas de force majeure reconnue par le bureau AMHV (déménagement, maladie...), il faut prévenir le secrétariat au plus vite par courrier ou par mail. Le remboursement sera fait au prorata du temps restant, avec un maximum de 80% du coût de l'année. L'adhésion n'est pas remboursée.

Modalités de paiement : Un ou cinq prélèvements bancaires selon montant, ou **chèques vacances** ou 1 seul chèque bancaire.

Réduction famille à partir d'un montant égal ou supérieur à 900 euros :

- 15€ pour 2 adhérents, - 30€ pour 3 adhérents, - 45€ pour 4 adhérents, - 60€ pour 5 adhérents (gérée aux inscriptions et vérification du secrétariat).

Reprise des cours le **lundi 12 septembre 2016**

AMHV

12 rue de Calais

35690 Acigné

Tél : 02 99 62 51 59

Courriel : a.m.h.v3@wanadoo.fr

Site internet : **amhv.fr**